



La voix de la mairesse

Chers citoyennes et citoyens d'Entrelacs,

En ce début d'année, je tiens à vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur, du succès dans vos projets et du temps de qualité avec vos proches.

Je vous présente cette première publication de l'année du bulletin municipal. Celle-ci est une édition à conserver, car vous y trouverez des informations importantes, notamment le calendrier des séances du Conseil.

En cette année particulière, malgré la hausse du coût de la vie, tous vos élus contribuent à leur façon et ont opté pour un gel de leur salaire. J'ai également proposé une baisse significative de mon salaire de 32 % par rapport à celui prévu au règlement.

Deux départs importants à la Municipalité marqueront le début de l'année 2023. Mme Annie Bélanger, conseillère municipale depuis 5 ans, a décidé de se retirer de la vie politique, et ce, pour des raisons personnelles. Merci Annie pour ton implication au développement de notre milieu de vie et de notre bibliothèque. M. David Paradis-Lapointe, directeur général adjoint depuis la dernière année et aussi père de trois enfants, a choisi de relever un nouveau défi professionnel plus près de son domicile familial, dans une autre Municipalité comme directeur général. Merci David pour ton apport appréciable à notre Municipalité.

Le conseil municipal tient à souligner l'effort et la qualité du travail fait par les employés de la voirie pour le déneigement de nos routes lors des dernières tempêtes de neige. Beau travail, belle équipe!



**Sophie Galarneau,
Mairesse**

mairie@entrelacs.com
450 228-2529
poste 7208

ASSEMBLÉE DE CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 20 février 2023 à 20 h, à la salle du conseil.

Consultez les procès-verbaux disponibles en ligne sur notre site Internet pour connaître les derniers faits saillants :

<https://bit.ly/3WkSAbF>



À la Une

Dépôt du budget municipal pour l'année 2023

L'exercice budgétaire se veut l'étape essentielle pour maintenir un équilibre sain entre les services offerts à la population et les coûts que devront assumer les contribuables pour ces services.

Le conseil a dû consentir à une augmentation de 8,8 % de notre budget, considérant l'augmentation substantielle de certaines dépenses hors de notre contrôle. La quote-part chargée par la MRC à la Municipalité et l'augmentation des frais payés pour la collecte de nos vidanges domestiques, principalement justifiée par l'augmentation du coût de l'essence, représentent 1,3 % et 4 % d'augmentation de notre budget. Notre budget, sans ces frais, est donc limité à une croissance de 3,5 %, ce qui est nettement sous le taux d'inflation.

Le budget 2023 doit composer avec un nouveau rôle d'évaluation. En temps normal, 1 % d'augmentation de nos dépenses représentera une augmentation de vos taxes à payer de ce pourcentage. Le nouveau rôle d'évaluation a révisé à la hausse la valeur de nos propriétés de 45 % en moyenne. Chacune de celles-ci a bénéficié d'une hausse parfois plus élevée, parfois plus basse que la moyenne. Ceci a une incidence sur l'augmentation en % de chacun des comptes de taxes.

Nous incluons un tableau explicatif plus détaillé avec vos comptes de taxes.



Avis public

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-526-1 PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES

* En cas d'absence prolongé, le maire suppléant obtient l'équivalent du salaire du maire jumelé à l'allocation de dépense.

Ce règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

	2022	2023 Prévu	Proposé
Salaire de base du maire	27 000 \$	28 725.30 \$	27 000 \$
Salaire supplétif pour la prise en charge de divers dossiers de développement économique	15 500 \$	16 490.45 \$	0 \$
Salaire total du maire	42 500 \$	45 215.75 \$	27 000 \$
Allocation de dépenses du maire	17 500 \$	18 512.92 \$	13 500 \$
Salaire de base des conseillers :	9 000 \$	9 575.10 \$	9 000 \$
Allocation de dépenses des conseillers	4 500 \$	4 787.55 \$	4 500 \$

Ce projet de règlement prévoit une indexation annuelle des salaires selon Statistique Canada, pour la période du 1^{er} décembre au 30 novembre et cela à partir du 1^{er} janvier 2024. Les allocations de dépenses seront indexées selon le montant maximal prévu par la loi provinciale.

Avis public

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jeane Francoeur, appuyée par monsieur Sylvain Riopel que le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, soit adopté.

Ces séances se tiendront les troisièmes lundis du mois et débuteront à 20 h :

16 janvier	15 mai	18 septembre
20 février	19 juin	16 octobre
20 mars	17 juillet	20 novembre
17 avril	21 août	18 décembre

Le 18 décembre 2023, une séance extraordinaire dédiée exclusivement au budget et au plan triennal d'immobilisations se tiendra à 19 h, en supplément de la séance régulière de 20 h.

Un mot de la conseillère sortante

Madame Annie Bélanger, siège # 1

C'est après une sérieuse réflexion et partage de mes pensées avec le conseil que je remets ma démission à titre de conseillère. Mon emploi au CISSS de Lanaudière me demande temps et énergie et ne me laisse plus l'espace pour réaliser de façon optimale ma fonction de conseillère. Mes cinq années en poste auront été riches en connaissances, en projets et en fous rires. Merci à tous de m'avoir permis de travailler à faire fleurir notre belle municipalité.

Annie Bélanger



SÉCURITÉ CIVILE

EN CAS D'URGENCE!

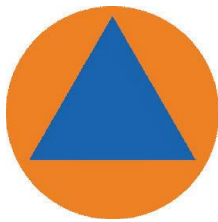
2 numéros à retenir :

911 Situation vitale, danger pour sa vie ou celle d'autrui (policier, pompier, ambulancier, premiers répondants, etc.)

450 228-2020 Toute autre urgence (dénouement, nuisance, bris sur les bâtiments municipaux, etc.)

Recevez les informations essentielles, inscrivez-vous à la plateforme de communication municipale :

<https://www.entrelacs.com/utilisateur/creer>



Service de sécurité incendie

Conservez un foyer réconfortant et sécuritaire!

La saison hivernale est idéale pour utiliser son foyer à combustion ou à granules. Cependant, quelques précautions doivent obligatoirement être prises :

- Avoir effectué le nettoyage de la cheminée par un ramoneur professionnel ;
- Lors du nettoyage, sortir immédiatement les cendres à l'extérieur dans un contenant de métal et les laisser refroidir entièrement ;
- Installer et vérifier le fonctionnement de votre détecteur de monoxyde de carbone. En fait, il s'agit d'un gaz incolore et inodore responsable de centaine de victimes au Québec chaque année.

ASTUCE 101 : Une entrée glissante?

Étendez de la cendre froide comme abrasif gratuit et naturel.



Culture & Loisirs Entrelacs

Carnaval

Date : 4 février

Heure : 11 h à 15 h

Lieu : Coeur du village

Coût : gratuit

Bénévoles recherchés, contactez le comité organisateur au 450 228-8500 ou cle@entrelacs.com



Bibliothèque

Conférence sur les ressources numériques

Date : 22 janvier 2023

Heure : 10 h

Lieu : Centre communautaire

Coût : gratuit, réservation requise

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles pour le service à la clientèle le mardi, vendredi et samedi, pour la période hivernale. Si vous avez de la disponibilité récurrente à chaque semaine ou une semaine sur deux, contactez-nous!

L'heure du conte et bricolage - Saint-Valentin

Date : 12 février 2023

Heure : 10 h

Lieu : Centre communautaire

Coût : gratuit, réservation requise

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer au 450 228-2529 poste 7262 et laisser vos coordonnées ou à biblio@entrelacs.com.

Conférence - Le rôle des loups

Date : 19 février 2023

Heure : 10 h 30

Lieu : Centre communautaire

Coût : gratuit, réservation requise



Courtepointe Entrelacs Courtepointe Entrelacs



Si vous désirez vous joindre à une équipe dynamique et partagez la passion de la courtepointe, il nous fera plaisir de vous accueillir courtepointières et courtepointiers à la Maison de la Culture les jeudis à compter du 5 janvier 2023.
450 228-1562

Association pour la protection de l'environnement du Lac Patrick



Notre association remercie tous les résidents de la communauté du lac Patrick pour leur engagement à respecter les exigences nécessaires afin de préserver la qualité environnementale de notre lac, malgré les conditions climatiques et d'usage qui menacent l'ensemble des cours d'eau du Québec.

exprimées par les membres lors de notre dernière Assemblée générale.

Notre collaboration vous est acquise! Engageons-nous ensemble pour notre devise « Mon lac, j'en prends soin ».

Nos meilleurs vœux pour l'année 2023! Profitons de l'hiver sur notre beau lac Patrick!

Notre CA est à l'écoute de vos préoccupations et prépare la mise en route de la prochaine saison estivale, en répondant aux demandes

Urbanisme

Déneigez régulièrement votre toit

L'accumulation de neige et de glace, combinées à de la pluie ainsi qu'à des redoux, augmentent significativement la charge sur le toit de votre propriété et peut même causer son effondrement.

Assurez-vous que votre toit soit déneigé régulièrement. Les toits plats ou à faible pente doivent être déneigés plus fréquemment.

Si vous voyez des déformations aux éléments structuraux de votre propriété, des joints fissurés ou des portes et fenêtres qui se coincent, ce sont des indices de surcharge du toit.

S'il y a formation de glace ou si des glaçons

pendent de votre toit, en l'absence de redoux, ceci indique un problème et des dommages imminents peuvent survenir à votre propriété. Vous devriez consulter un professionnel qui pourra vous expliquer ce qui cause cette formation de glace sur votre toiture.

Des programmes de subventions existent pour vous aider à isoler votre maison, visitez *Hydro-Québec* ou *RénoClimat*.

